



Association loi 1901 de Pechbusque
gérée par Bérengère Bonnet,
Laureline Marseille
et Jean-Pierre Vergne
adresse : 2 impasse du Pigeonnier
31320 Pechbusque

locaterre31@gmail.com
<https://locaterre31.fr/>

Sujet : Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire 2022

En l'an de grâce 2022, le vendredi 13 Mai, dès 19h00, s'est tenue la première assemblée générale ordinaire de l'association Locaterre, sise légalement au 2 impasse du Pigeonnier à Pechbusque, 31320,

Les membres de l'association se sont réunis au lieu dit : "annexe de la salle polyvalente de Pechbusque".

Les membres du bureau de l'association présents, bureau statutairement nommé "le terrier", sont : Laureline Marseille, Bérengère Bonnet et Jean-Pierre Vergne. Les membres du terrier sont co-gérants, Jean-Pierre Vergne a la fonction particulière de trésorier, appelé "monétaire" chez Locaterre.

La présidente de séance est Laureline Marseille.
La présidente déclare ouverte la séance.

Conformément aux statuts en vigueur,
Les adhérents ont été convoqués par courriel 15 jours avant la date fixée de l'assemblée générale,
Les adhérents devaient préciser leur présence ou le don de leur pouvoir à une personne présente, en cochant une case OUI ou une case NON.
Un rappel a été renvoyé pour obtenir davantage de réponses,
Sachant qu'un quorum de 25% des adhérents, présents et représentés réunis, est nécessaire.

Au final, sur les 75 adhérents de l'association, à la date de l'assemblée générale du 13 mai 2022,
Etaient présents 15 adhérents
40 pouvoirs ont été donnés
17 n'ont pas répondu
3 devaient venir et au final, étaient absents

La somme des adhérents présents et des pouvoirs donnés représentant 55 adhérents, soit 73% des inscrits, le quorum est atteint.
Bérengère Bonnet annonce que l'assemblée peut donc se tenir, les votes pourront être validés.

Sont présents, par ordre alphabétique :

Mme Elisabeth ARAGON, adhérente ; Mr Didier BELAIR, adhérent et maire de la commune de Pechbusque ;
Mme Annie BIANCO, adhérente ; Mme Muriel BONHOMME, adhérente et conseillère municipale de Pechbusque ;
Mme Bérengère BONNET, adhérente, membre du terrier de Locaterre et conseillère municipale de Pechbusque ;
Mr Allan BONNET ; Mr Clément DELETRAIN, adhérent ; Mme Marie-Christine JOLLIVET, adhérente ; Mme Béatrice LORIN ; Mme Laureline MARSEILLE, adhérente et membre dt terrier de Locaterre ; Mme martine MONTARON, adhérente ; Mr Thierry MURAT ; Mme Stéphanie PLOY ; Mme Monique RIGAL, adhérente ; Mr Alain RIGAL ; Mme Delphine TEXIER-BACHOC, adhérente, organisatrice de la Brigade du Climat de l'association Locaterre, relai actif avec le collectif "des Coteaux pour la Planète" ; Mr Jean-Pierre VERGNE, adhérent, membre du terrier et monétaire de Locaterre,

Absents, par ordre alphabétique :

Mr Adelin BAIGET, adhérent et 1er adjoint au maire de Pechbusque ; Mme Christel LUTZ, adhérente ; Mr Jacques PÉRIÉ, adhérent,

Ont donné pouvoir, par ordre alphabétique :

Mme Joséphine ALBERTINI, adhérente ; Mme Florence BERTRAND, adhérente ; Mme Christine BONNET, adhérente ; Mme Delphine BONNET, adhérente ; Mr Jean-Loup BUSSENOT, adhérent ; Mme Julie CAVALIE, adhérente ; Mme Marion CHAPUIS, adhérente ; Mr Guy CHAUVETEAU, adhérent ; Mr Patrice COURONNÉ, adhérent ; Mme Élodie COUTANCEAU, adhérente ; Mr Laurent DARNAULT, adhérent ; Mme Cécile DEPÉTRIS, adhérente ; Mr Jérôme FONTANE, adhérent ; Mme Sophie FRANCON, adhérente ; Mme Anne-Lise GALISSIER, adhérente ; Mr José GARCIA, adhérent ; Mr Michaël GUEDJ, adhérent ; Mme Camille HERBULOT, adhérente et conseillère municipale de Pechbusque ; Mme Julie HERNANDEZ, adhérente ; Mme Éliane JEAN, adhérente ; Mme Anne KOENIG, adhérente ; Mme Anne-Sophie LEFÈVRE, adhérente ; Mr Guillaume LOHO, adhérent ; Mr Jean-Michel LOUBÈS, adhérent ; Mme Brigitte MARTY, adhérente ; Mr Jacques MIGNON, adhérent ; Mme Sophie NÈGRE, adhérente ; Mme Sarah NOEL, adhérente ; Mme PAGE Pauline, adhérente ; Mme Marie-Lucie PAULY ; Mr Pierre PIVOTTO, adhérent ; Mr POIRIER Ronan, adhérent ; Mr Sébastien POUSSARD, adhérent ; Mme Aurélie PRADAL, adhérente ; Mr Yoann REBIÈRE, adhérent ; Mme Corinne ROQUES, adhérente ; Mme Laure SUTRA, adhérente ; Mme Alice TRIQUENOT, adhérente ; Mme Pascale VIGNAUX, adhérente ; Mr Jean-Marie VITRAC, adhérent,

N'ont pas donné de réponse, par ordre alphabétique :

Mme Laetitia ABELLA, adhérente ; Mme BERTHOUMIEU--FEAU, adhérente ; Mme Julie BILOTTE, adhérente ; Mme Laurence BORSALINE, adhérente ; Mme Élodie CHARVET-MOTTE, adhérente ; Mme Hélène DUFOURNET, adhérente ; Mme Audrey DUPRAT, adhérente ; Mme Karine FABLET, adhérente ; Mme Florence FARGIER, adhérente ; Mme Viviane GOUGET, adhérente ; Mme Laurence HOUPERT, adhérente ; Mme Edwina PAISLEY, adhérente ; Mme Anne PETIT, adhérente ; Mme Julie RALLO, adhérente ; Mr Antoine ROUX, adhérent ; Mme Marianne SCHWAL, adhérente ; Mme Sandrine VIDAL, adhérente,

La présidente de la séance, Laureline Marseille, souhaite la bienvenue à l'assemblée

Elle remercie les personnes présentes.

Mention est faite de la présence de Mr le Maire de Pechbusque, Didier Belair.

Laureline présente le terrier, elle mentionne la démission du terrier de Sophie Nègre, car ses activités ne lui ont jamais laissé le temps de participer à la gestion de l'association.

Laureline remercie la Mairie pour son soutien sans faille

Elle remercie les adhérents pour avoir davantage participé aux préparations et aux distributions des commandes du groupement d'achat.

La présidente de la séance, Laureline Marseille rappelle rapidement l'ordre du jour,

Le rapport moral :

L'esprit même de Locaterre, son projet (les raisons qui ont présidé à sa création,

Le contexte favorable pour Locaterre

Ce qu'est cette association, vers où se portent ses choix

Les adhérents

Les productrices et producteurs du groupement d'achat,

L'équipement,

Les activités 2021-22

La présentation des comptes 2021-2022

Les prévisions 2022-23

Béregère Bonnet mentionne que chacun peut intervenir tout au long de l'assemblée générale

Jean-Pierre Vergne, monétaire, distribue à chacun un tableau des comptes,

Ainsi chaque adhérent endosse un rôle de commissaire aux comptes, des détails sont demandés sur les rubriques, Jean-Pierre donne les explications.

Laureline Marseille, Bérengère Bonnet et Jean-Pierre Vergne se relaient pour faire la présentation du rapport moral

Retour sur les raisons profondes de la création de Locaterre, alors que le groupement d'achat, préexistait depuis 15 ans dans une autre association.

Première raison :

La nécessité de faciliter la gestion du groupement d'achat (décisions rapides et indépendantes),

Deuxième raison :

Le besoin d'accompagner des réalités frappantes liées à la récente pandémie issue de zoonose (faire davantage pour l'environnement après avoir compris ce que seraient les conséquences sanitaires, économiques, psychologiques, sociales, dans le temps et sur la durée ; après avoir mesuré la crise de la distribution, les pénuries, y compris les vivrières ; après avoir mesuré à quel point le groupement d'achat et les producteurs locaux ont permis a contrario une alimentation sans rupture aux adhérents)

Troisième raison :

La crise environnementale étant systémique, il y a un bien-fondé élémentaire à agir pour la société et le vivant en général, cela passe par de l'information locale au public. A cette fin, l'association peut être davantage qu'un groupement d'achat, elle peut devenir une plate-forme pour l'information, pour des animations, des actions publiques dédiées à l'environnement.

Constat : l'émergence d'une conscience collective mâtinée d'écologie crée un contexte favorable.

C'est là que Locaterre intervient pour accompagner la transformation de la société en local avec la création de ses "brigades" : petits groupes de 2, 3 personnes ou plus, dont la mission est de prendre en main un thème d'action pro-environnemental bien défini, de le rendre visible et familier au public, d'initier les adhérents aux problèmes écologiques dus à l'impact de nos activités sur Terre, à nos choix de consommation, d'amener les gens à intégrer l'urgence et en même temps des champs des possibles,

Retour sur la répartition des activités entre groupement d'achats et programmation d'animations.

Retour sur l'origine géographique locale des adhérents

Retour sur chaque productrice et producteur

Retour sur le local communal mis à disposition de l'association par la Mairie de Pechbusque

Retour sur les activités complémentaires organisées par le terrier de Locaterre ou par les "brigades" :

Le 12/09/2021 : rencontre du Sol-Violette à la prairie des Filtres,

Les 16 et 17/10/2021 : chantier citoyen de peinture à la farine et à l'ocre, mise en couleur des volets de la maison des associations,

Le 14/11/2021 : projection du film Legacy, débat, calcul de l'empreinte carbone individuelle et création en ce jour de la brigade du climat prise en main par Delphine Texier, adhérente,

Le 11/02/2022 : présentation du Sol-Violette aux adhérents,

Le 17/03/2022 : atelier zéro-déchet

Le 02/04/2022 : double fresque du climat mise en place par Delphine, Sylvia et Anne-Marie avec le concours encadrant de locaterre

Delphine Texier-Bachoc intervient personnellement pour évoquer sa brigade du climat, la fresque ...

Jean-Pierre Vergne, "monétaire" présente le rapport financier et le budget 2021-22

Des prévisions pour 2022-23

Lors du débat qui a suivi, des échanges ont eu lieu sur la monnaie locale ; il est noté également que l'association fait peu de dépenses ; sont évoquées des idées pour des activités de la saison prochaine (chantier de peinture à l'ocre, projection de film, collaboration avec les coteaux pour la Planète pour une fête des possibles)

Mention est faite de maintenir le même tarif d'inscription

Mention est faite du souhait de demander le statut d'utilité publique, pour cela un dossier est à remplir, pour lequel sont demandés les renseignements personnels contenus sur les fiches d'inscription des adhérents (nom, prénom, adresse, date et lieu de naissance, profession et nationalité) Une autorisation signée sera demandée à chaque adhérent.

L'harmonisation éventuelle des statuts de l'association avec des statuts types d'associations reconnues d'utilité publique est à envisager. Les trois membres du terrier qui gèrent l'association seront chargés d'apporter les éventuelles modifications aux statuts qui pourraient être demandées par l'administration et le conseil d'État.

A l'issue du débat entre les membres présents, la présidente de séance a mis aux voix les questions de l'ordre du jour : les rapports moral et financier, les prévisions

Résolution un : le rapport moral

L'assemblée générale adopte la délibération à l'unanimité

Résolution deux : le rapport financier

L'assemblée générale adopte la délibération à l'unanimité

Résolution trois : les prévisions

L'assemblée générale adopte la délibération à l'unanimité

Résolution quatre : la demande de statut d'utilité publique

L'assemblée générale adopte la délibération à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00,

Laureline Marseille,



Bérengère Bonnet,



Jean-Pierre Vergne



et Delphine Texier-Bachoc, coordinatrice de la brigade climat